

MESSAGE DU PRESIDENT

A l'occasion de la clôture de la saison sportive 2017/2018, seconde année du mandat électif de la Ligue Régionale de Football d'Alger, le Président et les Membres du Bureau de Ligue et des Commissions considèrent humblement que le Championnat s'est déroulé normalement dans des conditions riches en enseignements au plan organisationnel et technique.

Les organes de gestion de la Ligue n'ont cessé de ménager tous leurs efforts pour demeurer à l'écoute des Clubs aussi bien pour ceux qui ont pu réaliser leurs objectifs par l'accession au niveau supérieur que ceux qui ont connu des contraintes liées généralement à des considérations financières, matérielles et d'encadrements.

Enfin en mon nom personnel et au nom des Membres du Bureau de Ligue, des Commissions, des Arbitres et l'Ensemble du Personnel, je souhaite une heureuse poursuite du Ramadhan mois sacré du pardon et de la tolérance, une bonne fête de l'Aid El Fitr Moubarek « 1439 » et de bonnes vacances estivales bien méritées.

LE PRESIDENT

N. BOULEFAAT

BUREAU DE LIGUE

(P.01.BL/BO N° 35. S:2017/2018)

SEANCE DU MERCREDI 30.05.2018

MEMBRES PRESENTS

MM. **BOULEFAAT**, Président

KEMOUCHE, Vice Président

BOUZIANE

BOUCHERIT

DAHMANE

MEACHE

MECHRI

BOUGUERRA

TICHAT

ABDERRAHMANE

ALLIK

BENCHENAA

Dr. OUAFFEK

La séance statutaire et mensuelle du Bureau de Ligue a été ouverte à 13H00 par Monsieur BOULEFAAT Nouredine, Président de la Ligue. Après avoir souhaité la bienvenue à l'Ensemble des Membres et présenté ses meilleurs vœux du mois sacré du Ramadhan : 1439, le Président passe la parole au Secrétaire Général, qui donne lecture de l'ordre du jour et du courrier traité durant l'inter - sessions.

COURRIER: INTER-SESSIONS

F.A.F : Secrétariat Général

- ♦ **Commissions Juridictionnelles:** Suite la résolution du Bureau Fédéral du 19.04.2018, les Commissions juridictionnelles doivent désormais être présidées Par des Juristes à partir de la saison 2018/2019 en application de la réglementation en vigueur.

F.A.F : Direction Technique Nationale

- ♦ Réunion de travail et de Coordination avec les Directeurs Techniques Régionaux : 03 et 04.05.2018, Hôtel Sultan (Hussein Dey) :
 - Hébergement et restauration à la charge de la F.A.F
 - Transport à la charge des Ligues Régionales
- ♦ Les D.T.R sont conviés à assister au match amical International :
Sélection Nationale U 21 Vs Sélection Nationale d'Egypte : 03.06.2018 à 22H00 au stade du 5 Juillet

LIGUE INTER REGIONS DE FOOTBALL :

- ♦ Déclarations de rétrogradation des deux Clubs Sportifs Amateurs de la Ligue Inter Régions de Football au terme de la saison sportive : 2017/2018 au niveau de la Ligue Régionale de Football d'Alger au titre de la saison sportive : 2018/2019 : CSA : C.A.K - CSA : U.S.M.C.

LIGUES DE FOOTBALL DE WILAYA :

- ◆ Déclarations d'accèsion des Clubs Sportifs Amateurs de Wilaya au terme de la saison sportive : 2017/2018 au niveau de la Ligue Régionale de Football d'Alger au titre de la saison sportive : 2018/2019.
- **L.F.W.Alger** : **CSA** : NRZéralda – **CSA** : ESFCclairval
- **L.F.W.Béjaia** : **CSA** : RCSeddouk
- **L.F.W.Bouira** : **CSA** : FCTameleht
- **L.F.W.Boumerdes** : **CSA** : WRTidjelabine
- **L.F.W.Tizi ousou** : **CSA** : FCTadamait

SYNTHESE DES TRAVAUX

Mois : Mai 2018

Secrétariat Général :

- Lecture du courrier « Inter- sessions » ;
- Fonctionnement général des structures et Commissions de la Ligue ;
- Programmation des départs en congé annuel du personnel de la Ligue ;
- Préparation du bulletin spécial de la saison sportive 2017/2018 ; notamment, le listing des reliquats de sanctions disciplinaires à purger.

Département : Administration/Finances

- Arrêt de la liste des Clubs redevables en matière d'amendes à l'issue de la saison sportive 2017/2018;

Commission de l'Organisation des Compétitions

- Déroulement général des dernières rencontres des Championnats « Séniors – Jeunes - Féminins » ;
- Traitement des Affaires : Rencontres « Séniors - Jeunes - Féminins » : Terrain impraticable – Absence de l'Equipe et du Médecin – Partie arrêtée ;

Organe Juridictionnel : Discipline

- Etat statistique des affaires disciplinaires saison 2017/2018;

Organe Juridictionnel : Recours

- Traitement du dossier d'Appel introduit en dernière instance à l'encontre de la Ligue de Football de la Wilaya de Bouira dans le cadre de l'organisation des rencontres Play Off pour l'accèsion au palier régional.

Direction Technique Régionale d'Arbitrage : D.T.R.A

- Proclamation de la liste des Arbitres de Wilaya admissibles au Grade d'Arbitre Régional à l'issue des épreuves écrites du Concours organisé le Mardi 1^{er} Mai 2018 à la demande de la Commission Fédérale des Arbitres ;

Direction Technique Régionale : D.T.R

- Organisation du Concours des Jeunes Footballeur « Phase Régionale » : Catégories U 15 et U 17 au niveau de la Ligue de Football de la Wilaya de Boumerdes ;
- Réunion de travail organisée par la D.T.N sur l'organisation des Championnats des catégories Jeunes ;
- Réflexion sur les voies et moyens pour la création de la Ligue Nationale de Football des Jeunes.

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS : 2017/2018

Art. 69 et 71 du Règlement des Championnats de Football Amateur

CLUBS SPORTIFS AMATEURS	DIVISIONS	ACCESSIONS
- ESour El Ghozlane	Régionale : I	Division Inter Régions
-JSBordj Menaiel -OCBeaulieu	Régionale : II	Division Régionale : I

CLUBS SPORTIFS AMATEURS	DIVISIONS	RETROGRADATIONS
-NRDely Ibrahim -OTizi Rached	Régionale : I	Division Régionale : II
-ASAProtection Civile -NRBouchaoui -Gouraya Béjaia -USAuzia -O.Boumerdes -CRZemmouri	Régionale : II	L.F.W : Alger L.F.W : Alger L.F.W : Béjaia L.F.W : Bouira L.F.W : Boumerdes L.F.W : Boumerdes

PREPARATION DE LA SAISON SPORTIVE 2018/2019

Q U I T U S

Règlement des Championnats de Amateurs : Article 6 § 5

- **Tous les Clubs Sportifs Amateurs concernés par l'accèsion ou par la rétrogradation sont informés que leur engagement au titre de la prochaine saison sportive : 2018/2019 demeure subordonné à la présentation du quitus délivré par leurs Ligues respectives.**

PASSAGE DE LA COMMISSION D'AUDIT ET D'HOMOLOGATION

En prévision du passage des Commissions d'Audit et d'Homologation prévu durant la 2^{ème} quinzaine du mois de Juin 2018, les Clubs affiliés à la Ligue doivent mettre en conformité leurs stades auprès desquels ils sont domiciliés.

La liste des stades et les dates de passage seront communiquées au moment opportun sur le Site Web de la Ligue.

Les Clubs nouvellement promus en Division Régionale II doivent impérativement communiquer le stade de domiciliation de leurs rencontres officielles ; et ce, dans les plus brefs délais.

COMPOSITION DES GROUPES**SAISON SPORTIVE : 2018/2019****CATEGORIE : « SENIORS »**

N°	DIVISION REGIONALE UNE	N°	DIVISION REGIONALE DEUX GROUPE (A)	N°	DIVISION REGIONALE DEUX GROUPE (B)
01	CAKouba	01	CMTidjelabine	01	A.Kourifa
02	CRBBordj Kiffan	02	CRBKherrata	02	AGSBelvédère
03	CRBTizi Ouzou	03	ESBir Ghablou	03	ASSûreté Nationale
04	ECOued Smar	04	ESDraa El Mizan	04	CBSidi Moussa
05	ESAzeffoun	05	ESTimezrit	05	CREl Harrach
06	ESMBoudouaou	06	FCTadmait	06	CRMBirtouta
07	IRBirmanreis	07	FCTameleht	07	DRBStaoueli
08	JSAkbou	08	JSM'Chedallah	08	ERBOuled Moussa
09	JSBMénaïel	09	MCBouira	09	ESFClairval
10	JSBoumerdes	10	OSMouldiouene	10	JLCDouéra
11	JSTichy	11	OSEl Kseur	11	JSBAin Benian
12	JSTixéraine	12	OTizi Rached	12	NRDely Ibrahim
13	OCBeaulieu	13	RCSeddouk	13	NRZéralda
14	USMChéraga	14	USMBéjaïa	14	Olympic Oued Smar
15	USMDBen Khedaa	15	USSoumam	15	USDSChéraga
16	WARouiba	16	WRBordj Ménaïel	16	WRTidjelabine
17	WBSaoula				

AVIS IMPORTANT : La publication impérative des groupes du Championnat **ne vaut pas Acte d'Engagement** du Club qui ne se conforme pas aux dispositions réglementaires fixées au titre de la saison sportive : 2018/2019 par le Bureau Fédéral et du Règlement traitant des conditions d'engagement du Club et de ses catégories d'Equipes.

Cet avis est opposable aussi bien pour les Clubs qui ne se sont pas manifestés que pour ceux qui n'ont pas eu à compléter leurs dossiers administratifs et à procéder à la régularisation de leurs situations financières vis-à-vis de la Ligue.

La composition des Groupes des catégories Jeunes se fera dès réception des dispositions réglementaires de la Fédération qui leurs sont applicables.

LE PRESIDENTLE SECRETAIRE GENERAL**BOULEFAAT N.****BOUCHERIT M.**

ORGANE JURIDICTIONNEL : RECOURS

Articles 89 et 90 : Règlement des Championnats de Football Amateur

« Circulaire de la F.A.F n° 1006/SG/FAF du 05 Juin 2012 »

SEANCE DU LUNDI 28 MAI 2018

APPEL N° 06 (2017/2018)

AFFAIRE : LFWB/BL = Appel du **CSA : HCAin Bessam** : Club de Wilaya à l'encontre de la déclaration d'accession en Ligue Régionale de Football d'Alger au titre de la saison sportive : **2018/2019** prise par la Ligue de Football de la Wilaya de Bouira

= **Appel recevable en la forme**, conformément aux dispositions des articles 03, 89 et 90 du Règlement des Championnats de Football Amateur traitant de la fixation des droits : **10.000 DA** et du délai : **02 Jours ouvrables : Jeudi 17 et Dimanche 20.05.2018 ;**

= **Au fond ;**

- **Attendu** que le **CSA : HCAin Bessam** (HCAB) interjette son appel à l'encontre de la déclaration d'accession à la Ligue Régionale de Football au titre de la prochaine saison sportive : 2018/2019 que la Ligue de Football de la Wilaya de Bouira a publiée au niveau de son site Web en forme de communiqué, **le Mercredi 16 Mai 2018 ;**
- **Attendu** que le **CSA : HCAB**, dans son mémoire introductif d'appel, considère que la formule du **Play Off** pour la désignation du Club Champion de Wilaya devant accéder au palier Régional des compétitions des Championnats de Football Amateur n'a pas été mise en œuvre dans le cadre règlementaire ; notamment, les dispositions de l'article 68 traitant du Classement, appelé communément le Goal AVERAGE, édictant toutes les hypothèses allant de celle du plus grand nombre de points obtenus jusqu'à celle de l'égalité parfaite des critères de partage donnant lieu à un match d'appui avec, éventuellement, le recours aux prolongations et tirs au but.
- **Attendu** que, par ailleurs, le Club Appelant précise que la Ligue de la Wilaya de Bouira a eu à négliger de porter à la connaissance de ses Clubs, en début de saison, les modalités d'accession et de rétrogradation conformément aux dispositions de l'article 71 du Règlement des championnats de Football Amateur ; notamment, les conditions pratiques d'organisation du **Play Off** devant dégager un seul Club pour accéder au palier Régional ;

Suite : Recours

- **Attendu** que de la lecture du Bulletin Officiel n° 28 du 13.05.2018 de la Ligue de Football de la Wilaya de Bouira, il ressort qu'une réunion s'est tenue avec les Clubs Sportifs amateurs concernés par le Play Off aux fins d'évaluation du déroulement général de la 1^{ère} journée, de préparation des conditions d'organisation et du déroulement des deux (02) dernières journées et de leur couverture en Arbitres de la Ligue Régionale d'Alger ;
- **Attendu** que cette réunion de travail et de concertation a été parachevée par un procès verbal signé par les quatre (04) Représentants des CSA : **HCAin Bessan - RCHaizer - FCTamelat et NMLakhdaria** ;
- **Attendu** qu'en matière de fixation des modalités d'accession et de rétrogradation des Clubs Sportifs Amateurs à l'issue de chaque saison sportive, la Fédération Algérienne de Football, en n'arrêtant pas les modalités spécifiques aux Ligues de Football de Wilaya, a donné toute la latitude à ces dernières de concevoir la formule la plus appropriée permettant de programmer le Club ou les Clubs devant accéder ou rétrograder à l'issue d'une saison sportive.
- **Attendu qu'au regard de tout ce qui précède**, l'Organe Juridictionnel de Recours de la Ligue Régionale de Football d'Alger, siégeant en appel et en dernière instance conformément aux dispositions du Règlement des Championnats de Football Amateur « Séniors » (Art : 89 et 90) conférant, entre autres, le pouvoir de réformer, de confirmer ou d'aggraver toute décision prise en 1^{ère} instance, **décide ce qui suit** :
 - **Le pouvoir de déclaration d'accession des Clubs de Wilaya au palier supérieur des Championnats Amateurs relève des prérogatives de leurs Ligues respectives qui agissent par délégation de la Fédération Algérienne de Football et ce, au même titre que toutes les autres Ligues, conformément à l'article 1^{er} du Règlement des Championnats de Football Amateur (Edition : 2016)**

NOTA : - Le Secrétaire Général de la Ligue Régionale d'Alger est chargé de la notification du présent Appel à la Ligue de Football de la Wilaya de Bouira aux fins d'ampliation au CSA concerné.

- Les droits payés ne sont pas remboursables (Art. 90 alinéa 2)

Le Président

Le Secrétaire Général

Mr. MEACHE Dj.

Mr. BOUCHERIT M.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

(P.01.DAF./B0 N°35.S:2017/2018)

ETAT DE RECOUVREMENT DES AMENDES

(ART 134 DU R.C.F.A. REGIONAL)

PARUES AU BULLETIN OFFICIEL N° 34 DU 10.05.2018

CODE	C L U B S	CAT.	D A T E	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
411						
403	<i>ECOSmar</i>	S	01/05	658	C.D	2.000,00
400	<i>WBSaoula</i>	"	"	661	"	2.000,00
511	<i>OTRached</i>	"	"	"	"	2.000,00
595	<i>OSEl Kseur</i>	"	05/05	667	"	2.000,00
787	<i>OSMouldiouene</i>	"	"	668	"	2.000,00
200	<i>JSBordj Ménaiel</i>	"	04/05	670	"	12.000,00
784	<i>AGSBelvedère</i>	"	01/05	675	"	2.000,00
552	<i>CRMBirtouta</i>	U-19	"	1138	"	12.000,00
552	"	U-15	04/05	1140	"	10.000,00
306	<i>ESMBoudouaou</i>	U-19	"	1145	"	2.000,00
536	<i>ERBOMoussa</i>	"	05/05	1147	"	10.000,00
536	"	U-17	"	1148	"	10.000,00
304	<i>WARouiba</i>	"	04/05	1149	"	10.000,00
511	<i>OTRached</i>	"	05/05	1152	"	2.000,00
567	<i>CRZemmouri</i>	U-19	"	1153	"	10.000,00
787	<i>OSMouldiouene</i>	U-15	"	1154	"	1.000,00
567	<i>CRZemmouri</i>	"	"	"	"	1.000,00
772	<i>WRBMénaiel</i>	"	04/05	1155	"	10.000,00
753	<i>USMBéjaia</i>	U-19	05/05	1158	"	10.000,00
595	<i>OSEl Kseur</i>	"	"	1159	"	10.000,00
595	"	U-17	"	1160	"	8.500,00

.../...

CODE	C L U B S	CAT.	D A T E	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
411						
702	USOAmizour	U-15	28/04	1161	C.D	30.000,00
764	NRBouchaoui	U-19	27/04	83	D.O.C	60.000,00
764	"	U-17	"	84	"	60.000,00
764	"	U-15	"	85	"	60.000,00
567	CRZemmouri	S	01/05	10	"	30.000,00
764	NRBouchaoui	U-19	"	86	"	60.000,00
764	"	U-17	"	87	"	60.000,00
593	JSAkbou	U-15	"	90	"	30.000,00
781	USDSChéraga	"	"	91	"	30.000,00
403	ECOued Smar	S	05/05	11	"	30.000,00
764	NRBouchaoui	"	"	12	"	30.000,00
567	CRZemmouri	U-17	"	93	"	30.000,00

PARUES AU BULLETIN OFFICIEL N° 35 DU 31.05.2018

CODE	C L U B S	CAT.	DATE	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
552	CRMBirtouta	U 15	8/5	1162	C.D	10.000,00
302	Hydra A.C	U 19	"	1163	"	30.000,00
400	WBSaoula	"	15/5	1165	"	17.000,00
764	NRBouchaoui	U 15	12/5	1166	"	10.000,00
301	Paradou A.C	"	8/5	1167	"	5.000,00
636	NEBouira	F/U 20	15/5	24	"	1.000,00
764	NRBouchaoui	U 19	8/5	94	DOC	60.000,00
764	"	U 17	"	95	"	60.000,00
764	"	U 15	"	96	"	60.000,00
738	JSM'Chedellah	U 19	12/5	97	"	30.000,00
738	"	U 17	"	98	"	30.000,00
781	USDSCheraga	U 15	"	99	"	60.000,00
764	NRBouchaoui	U 17	"	100	"	60.000,00
616	FCBéjaia	F/U 20	15/5	18	"	2.500,00
616	"	F/U 17	"	19	"	2.500,00
625	CFAkbou	F/U 20	19/5	20	"	2.500,00
625	"	F/ U 17	"	21	"	2.500,00

NOTE AUX CLUBS

- ◆ Les Clubs concernés sont tenus de verser dans un délai de 30 jours les montants indiqués par versement bancaire au compte B. E. A (Ex : Amirouche) : 00 2000 12/ 0121300001 – 38.

Après versement, il y a lieu d'adresser à la Ligue la copie du bordereau de versement bancaire.

Le Directeur Administratif et Financier
BOUZIANE Ah.

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE D'ALGER

«P.01/ BO N° 35/DTR/S.2017/2018 »

SEANCE DU DIMANCHE 20.05.2018

MEMBRES PRESENTS

MM : **DAHMANE,** Directeur
AMAROUCHE : Directeur: Développement / formation
BENKHOUKHA: Coordinateur : Sélections
MEDDAHI : Coordinateur : Sélections

SEANCE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Une réunion de travail de la Commission Technique Régionale s'est tenue le Mardi 15 Mai 2018 au Siège de la ligue de football de la wilaya de Boumerdes.

Etaients présents :

- **DAHMANE Badreddine:** D.T.R
- **AMAROUCHE Malek :** D.D.F
- **MEDDAHI Redouane :** Coordinateur des Sélections
- **BENKHOUKHA Alel :** Coordinateur des Sélections
- **REZOUG Rabah :** D.T.W Bouira
- **TONKIN Abdelkarim :** D.T.W Boumerdes
- **KADRI Ali :** D.T.W Tizi-Ouzou
- **BENMOUHOUB Said :** D.T.W Bejaia (**absent excusé**)

Ordre du jour

- Informations
- Programme prévisionnel des concours d'accès à la formation fédérale
- Journées pédagogiques
- Journées de formation et/ou de perfectionnement
- Stage d'Entraîneurs de Gardiens de but : **Niveau 2**
- Divers

Le DTR, après avoir ouvert la séance de travail à 10H30 et souhaité la bienvenue à tous les présents, a eu à remercier la Ligue de Boumerdes qui, encore une fois, a bien voulu répondre favorablement à notre demande pour organiser cette rencontre.

En entamant le premier point de l'ordre du jour, le Directeur technique a présenté essentiellement un ensemble de points, débattus lors du dernier séminaire qui s'est tenu à Sidi-Moussa les 02 et 03 mai 2018, qui feront l'objet d'une proposition à la prochaine séance statutaire du Bureau Fédéral.

Lors du débat général, il a été question de ce qui suit :

L'organisation des compétitions des jeunes :

- Chaque ligue prendra en charge à l'avenir son propre championnat pour des raisons géographiques et financières qui sera organisé en groupes de :
 - 16 Equipes : **Ligues Régionales** ;
 - 12 à 14 Equipes : **Ligues de wilaya** ;
- La désignation d'un cadre technique pour la **L.N.F.A** et la **L.I.R.F** ;
- Le système de plateau a été retenu pour la Catégorie **U 13** : Groupes de 6 à 9 Equipes
- Dans la catégorie « réserve » : Possibilité de faire participer 05 joueurs « séniors »
- La constitution de 2 Groupes de 16 Equipes : Centre - Est et Centre - Ouest ;
- Pour les Divisions Professionnelles et Ligue Nationale Amateur : 05 Catégories seront engagées : **Réserve - U20 - U18 - U16 et U14** ; pour ce qui est des autres Divisions Amateurs : (**U20 - U18 - U16**)
- Pour la Ligue Professionnelle et la Ligue Nationale Amateur l'engagement de la catégorie U13 est obligatoire. Il est facultatif pour les autres Divisions.
- Les Académies et les Associations identifiées peuvent s'engager dans 03 Catégories de Jeunes ;
- Un autre point concerne le champ d'intervention des Entraîneurs : les titulaires de **DFE 1** peuvent encadrer toutes les catégories au niveau des Ligues de wilaya.
- L'obligation de recrutement des D.T.S pour les Clubs Professionnels : A cet effet, des contrats seront établis avec les Entraîneurs de Jeunes.
- Création de la Ligue Nationale de Football de Jeunes « **Projet : 2019/2020** » : une réflexion est engagée actuellement sur les objectifs et l'organisation de cette Ligue.

Programme prévisionnel des concours d'accès à la formation fédérale :

En prévision des stages de la formation fédérale et conformément à la réglementation en vigueur, un programme de tests d'accès pour les **DFE 1** et **DFE 2** a été arrêté.

Le premier sera organisé à Tizi-Ouzou, le 31 mai 2018 ; quand au second, le 09 juin 2018 à Béjaïa.

Aussi, il a été demandé aux deux D.T.W concernés de faire parvenir les listes des candidats remplissant les conditions d'inscription.

Les autres journées de sélection dans les wilayas restantes seront programmées après les fêtes de l'Aïd El Fitr et ce, à la demande des D.T.W concernés.

Journées pédagogiques :

- Programmation des Journées pédagogiques dans la Région d'Alger non réalisées selon la programmation initiale.
- Organisation des journées de formation et de perfectionnement pour les Entraîneurs des Jeunes catégories
- La préparation physique a été retenue comme thème prioritaire en raison du déficit physique observé en période compétitive.

Stage d'Entraîneurs de Gardiens de but « Niveau 2 » :

- Un stage de formation des Entraîneurs de Gardiens du niveau 2 sera organisé prochainement.
- Pour ce faire, un communiqué sera diffusé sur le site de la Ligue Régionale de Football d'Alger, à titre d'information.

Divers :

- Les D.T.W ont été instruits de ne retenir que les dossiers complets des candidats au concours d'accès.
- En cette occasion, le DTR a réceptionné les différents bilans partiels arrêtés au 11 Mai 2018, demandés auparavant.

Suite à ce dernier point, le D.T.R a encore une fois de plus exprimé sa satisfaction pour la concrétisation des objectifs et présenté ses remerciements à tous ses Collaborateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 13H30'.

COMPTE RENDU : PLATEAU INTER-REGIONS : U 19
JEUDI 10 AU SAMEDI 12 MAI 2018 A MASCARA

Le plateau Inter Régions de la Catégorie **U19** a été organisé par la Ligue Régionale de Football de Saida.

Une réunion technique a eu lieu le Jeudi 10 mai 2018 en soirée en présence des Directeurs Techniques Régionaux à l'exception de **Mr. DAHMANE Badreddine**, D.T.R d'Alger, retenu par la D.T.N dans le cadre de l'organisation et de la préparation du match International des **U20 (Algérie - Ghana)** ainsi que par l'organisation de la phase régionale du Concours du Jeune Footballeur: **U15** et **U17 Mr. BENKHOUKHA Alel**, Coordinateur des Sélections a assuré la suppléance.

Le programme des rencontres a été exposé par Mr. BERNI Nouredine, D.T.R de la Ligue Régionale de Saida.

Quant à l'objectif de cette opération, il a fait l'objet d'une présentation aux Membres présents par Mr. AMARA Abdelkader, Coordinateur des Sélections.

1^{ère} Rencontre : SR Alger (0) Vs SR Oran (0)

Lors de la première rencontre, notre Sélection, opposée à celle d'Oran, a opté pour le **Système : 1.4.3.3**, qui n'a pas manqué de donner lieu à un bon niveau de jeu malgré un score vierge. Dans l'ensemble, la prestation a été bonne notamment au plan défensif.

2^{ème} Rencontre : SR Alger (5) Vs SR Saida (1)

Nous avons assisté à une domination totale de notre Sélection qui a eu à reconduire le même système de jeu.

3^{ème} Rencontre : SR Alger (1) Vs SR Blida (0)

Pour ce dernier, match nous avons aligné un effectif au regard de l'état physique des joueurs.

Cette rencontre sanctionnée d'un score de un but à zéro en faveur de notre Sélection s'est caractérisée par un bon comportement, répondant donc largement à nos attentes

Enfin, il y a lieu de signaler que le Joueur **BERKOUNE Mohamed** a été libéré à la suite du décès de son Grand - Père. En cette douloureuse circonstance, toutes nos sincères et attristés condoléances au Joueur et à l'ensemble de sa famille.

CONCOURS DU JEUNE FOOTBALLEUR

« PHASE REGIONALE »

Vendredi 11 mai 2018

Stade : Djilali BOUNAAMA : OPOW de Boumerdes

« **Participants : 36 joueurs** »

Classement : « Catégorie U17 »

1^{er}	: BOUCHAANANE Aymen : RCBoumerdes	115 points
2^{ème}	: ACHOUR Riad : Paradou A.C (Sélectionné Régional)	108 points
3^{ème}	: BRIHMAT Nassim : O.Makouda : Tizi Ouzou	96 points

Classement : « Catégorie U15 »

1^{er}	: TITRAOUI Yacine (Sélectionné Régional) Paradou A.C	84 points
2^{ème}	: SOUIKINI Achraf (Sélectionné Régional) Paradou A.C	83 points
3^{ème}	: BOUGUENOUS A/ malek (Sélectionné Régional) NAHDey	78 points

COURRIER « ARRIVEE » : Direction Technique Nationale

- ◆ Réunion de travail et de Coordination avec les Directeurs Techniques Régionaux : 03 et 04.05.2018, Hôtel Sultan (Hussein Dey) :
 - Hébergement et restauration à la charge de la F.A.F
 - Transport à la charge des Ligues Régionales
- ◆ Les D.T.R sont conviés à assister au match amical International :
Sélection Nationale U 21 Vs Sélection Nationale d’Egypte : 03.06.2018 à 22H00 au stade du 5 Juillet

LE DIRECTEUR TECHNIQUE REGIONAL

DAHMANE B.

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE DE L'ARBITRAGE

(P. 01.DTRA/B0 N° 35 S:2017/2018)

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2018

MEMBRES PRESENTS

**MM. MECHRI , Directeur.
BENZEMRANE
HOCEINI
INICI
TOUATI**

**La séance est ouverte à 14 Heures par Monsieur MECHRI Redouane ,
Directeur de la DTRA . Qui, après avoir souhaité la bienvenue aux
Membres Présents, donne lecture de l'ordre du jour.**

COURRIER : ARRIVEE

ARBITRES :

- **Mr. BOUZOURENE Youcef, Arbitre Régional :** Demande de transfert à la Ligue Régionale de Football de Blida. **Avis favorable pour la mise en œuvre des formalités prévues en la matière auprès de la Ligue d'accueil.**
- **Mr. CHEIKH, suppléance de l'absence de Mr TOUATI A .** Arbitre de la rencontre de Championnat « Jeunes :U-17 » USMC / ASSN (29^{ème} Journée) du 11.05.2018 au Stade : Douéra **Noté.**
- **Mr. SASSI, suppléance de l'absence de Mr TOUATI S.** Arbitre de la rencontre de Championnat « Jeunes : U-15 » JSTix / IRB (29^{ème} Journée) du 12.05.2018 au Stade : Tixeraine **Noté**
- **Mr. AILANE, suppléance de l'absence de Mr BENKHADIDJA.** Arbitre de la rencontre de Championnat « Jeunes : U-17 » HAC / JSBA (29^{ème} Journée) du 12.05.2018 au Stade : Hydra **Noté**

LIGUE DE FOOTBALL WILAYA : Jijel

- Demande de transfert du Dossier de Mr LATLI Rédha, Arbitre Régional : **Nécessaire en cours.**

RAPPORTS : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

ARBITRES :

- **Mr. BENARAB** : Rencontre de Championnat « Jeunes : U-17 » NRB / WBS (28^{ème} Journée) du 08.05.2018 au Stade : Saoula **Noté.**

JUSTIFICATIONS : DEFECTIONS

- **ARBITRE Mr. LAMOUDI** : Justification de défection à la rencontre de Championnat « Jeunes : U 19 » IRB / HAC du 15.05.2018 au Stade : Tixeraine.. **Noté**

MISES EN POSITION DE NON UTILISATION : P . N . U

Défactions aux rencontres de Jeunes

(non justifiées à ce jour)

ARBITRES	RENCONTRES		CAT.	DATES	STADES
BENKHADIDJA	HAC	JSBAB	U-17	12.05.2018	Saoula
TOUATI A.	USMC	ASSN	U-17	11.05.2018	Douéra
TOUATI S.	JSTix	IRB	U-15	12.05.2018	Tixeraine

ORIGINAL : « Feuilles de matchs manquantes »

ARBITRES	RENCONTRES		CAT.	DATES	STADES
KECHAD	RCB	NAHD	U-19	02-12-2017	Rouiba
BOUNSIAR	RCB	NAHD	U-17	02-12-2017	Rouiba
BENGHERABI	USFB	ASF WB	Sen.Fém.	29-12-2017	Béjaia
MADOUI	ASEB	ASF WB	U-17.Fém.	13-01-2018	Béjaia
MAZOUZI	USS	JSAk	U-17	27-01-2018	Béjaia
MIHOUBI	IBL	USOA	U-15	10-02-2018	Lakhdaria
GOUGACHE	JSBM	OSM	U-17	17-02-2018	Bordj Menaël
DRAHMANI	JSMB	IBKEK	U-15	24-02-2018	Béjaia
ABID	ERBOM	A.K	Séniors	27-04-2018	O. Moussa

NOTE AUX ARBITRES : L.R.F.A

- ♦ **Les Arbitres dont les noms sont consignés dans la liste ci dessus sont sommés de faire parvenir sans délais les feuilles de match « Originales: Blanches et Jaunes » au Secrétariat Général.**

A défaut, les demandes d'engagement au titre de la prochaine saison sportive : 2018/2019 feront l'objet d'un rejet systématique.

ENGAGEMENT DES ARBITRES

Saison : 2018 / 2019

CONSTITUTION DU DOSSIER

(Dernier délai du dépôt : Jeudi 16.08.2018)

1) Pour tous les Arbitres (Anciens et nouveaux)

- Fiche d'engagement : 2018/2019
- 02 photos d'identité : Récentes
- Dossier médical P C M A- FAF: Examen médical - Certificat: Ophtalmologie Analyses médicales - Epreuve d'effort

2) Pour les nouveaux Arbitres

- Acte de naissance : N°12
- Diplôme ou dernier certificat de scolarité
- Carte : groupage sanguin
- Formule RIP : Chèque CCP

EPREUVES DE TESTS PHYSIQUES

- **Arbitres concernés : L'ensemble des Arbitres Régionaux et les nouveaux Arbitres des ligues de Wilaya admissibles au concours de passage au Grade d'Arbitre Régional (Session: 01 Mai 2018)**
- Les séances des tests physiques (FIFA) auront lieu avant le début des compétitions :

*Dates et stades seront communiqués au moment opportun.
sur le Site web : **lrfa***

TESTS PHYSIQUES : FIFA

ARBITRES « HOMMES ET FEMMES »

(Matrice : Référence de base :FIFA)

CONSISTANCE DE TESTS I et II	TEMPS DE REFERENCE	
	Arbitre Principal	Arbitre Assistant
Test I : Capacité à répéter Arbitre: 6 sprints 40 Mètres Récupération : 60 '' / Essai Assistant : 5 sprints 30 Mètres Récupération : 30''/Essai	Hommes : 6'',20/Essai	Hommes : 4'',90/Essai
	Femmes : 6'',60/Essai	Femmes : 5'',30/Essai
Test : II 40 courses de 75 mètres à répéter Marche obligatoire : 25 Mètres	Hommes : 15''/Essai Récupération : 22'' / 25 mètres	Hommes : 15''/Essai Récupération : 24'' / 25 mètres
	Femmes : 17''/Essai Récupération : 24''/25 mètres	Femmes : 17''/Essai Récupération : 26''/25 mètres

RESULTATS DU CONCOURS DE PASSAGE D'ARBITRE DE WILAYA AU GRADE D'ARBITRE REGIONAL

Session: 1^{er} Mai 2018

Promotion : « Omar MADOUR »

Extraits : Procès verbal

JURY DU CONCOURS

MM. MECHRI R., Directeur Technique
BOUCHERIT M., Secrétaire Général
MEACHE D., Membre du Bureau de Ligue
HAMZAOUY Y., Ingénieur d'Etat en Informatique
BENZEMRANE Ch., Gestionnaire Administratif

62 : Arbitres convoqués
01 : Arbitre Absent
35 : Arbitres admissibles
26 : Arbitres ajournés

Contexte du Concours

Le concours de passage des Arbitres des Ligues de Football de Wilaya au Grade d'Arbitre Régional a été organisé le Mardi 1^{er} Mai 2018 à la demande de la Commission Fédérale des Arbitres par envoi du 22.04.2018

Eu égard au délai très restreint pour l'organisation du concours, les épreuves écrites se sont déroulées au Siège de la Ligue Régionale d'Alger sur une simple présentation des listes nominatives des Arbitres candidats établies par les Ligues principalement au regard des conditions d'âge et d'ancienneté fixées par la C.F.A ; à charge pour chacune des Cinq Ligues de wilaya relevant de ressort territorial de la Région, de transmettre sans délai les dossiers de candidatures des arbitres admissibles à l'issue des épreuves écrites.

Au plan pédagogique, les vingt (20) questions posées s'inscrivaient essentiellement à la lumière des nombreux amendements apportés aux lois du jeu en 2016/2017 par l'IFAB/FIFA.

L'encadrement et la surveillance du concours ont été assumés par les Membres de la D.T.R.A, certains Membres des Commissions et du Personnel de la Ligue. Pour ce qui est de la teneur des 20 questions posées, l'objectif escompté est guidé par des considérations d'évaluation de connaissances des lois de jeu et de leur esprit ; notamment dans leur aspect technico - administratif. Une préoccupation permanente qui est considérée source de réclamations et de contentieux à l'occasion d'exploitation des feuilles de match dont le contenu y consigné est opposable à tous.

Ainsi, la grille de correction conçue à cet effet a permis de déceler les capacités de rédaction des réponses et de l'usage strict de la terminologie édictée par les lois de jeu dans la langue que le candidat maîtrise : sur 61 copies d'examen, 21 en langue nationale. l'Eventail des notes de corrections (sur 20) oscille entre 19 et 15.

Ci-après, la liste des Candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites dont l'officialisation demeure liée à la présentation des pièces suivantes :

- Acte de naissance N°12 ;
- Diplôme ou Attestation d'Arbitre de Wilaya ;
- Copie des feuilles de Matches (au moins 12) ;

L'engagement des Arbitres retenus au titre de la prochaine Saison 2018 / 2019 demeure également subordonné à la réussite aux Tests Physiques : F.I.F.A et à la présentation du dossier médical : P.C.M.A

LISTE DES ARBITRES ADMISSIBLES « EPREUVES ECRITES »

N °	NOMS	PRENOMS	N °	NOMS	PRENOMS
01	AFRAOUCEN	Ali	19	DAHMANI	Yanis
02	AIT KACI	Boukhalfa	20	DEMIDEM	Brahim
03	AIT MOULOUD	Belaid	21	HAMADOUCHE	Hichem
04	AIT OUAHIOUN	Mouloud	22	HAMZI	Mehdi
05	ANEZA HAFSA	Khaled	23	HOUMEL	Salim
06	BELKHERAZ	Yanis	24	KHELIFI	Lyes
07	BERDOUS	Abdeslam	25	LAKEF	Nassim
08	BAGHDADI	Rabah	26	MELLAKH	Kamel
09	BENALLAOUA	Wahid	27	MEZGHICHE	Amine
10	BENZAID	Yasser	28	NAKALI	Samir
11	BENZEMAM	Issam	29	NOUI	Aissa
12	BERROUSSI	Lotfi	30	OUADFEL	Sid Ali
13	BICHARI	Oussama Imad	31	SAOUDI	Anis
14	BOUZID	Med Sofiane	32	SAADANI	Abdelkarim
15	BOUDJEMAA	Ali	33	TIAOUININE	Koceila
16	BOUZERKOUN	Nassim	34	YAHIAOUI	Mourad
17	CHAREF	Ahcen	35	ZAIDI	Oussama
18	HADDAD	Mohamed			

LE DIRECTEUR TECHNIQUE

MECHRI R.

LE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

BENZEMRANE Ch.

COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

“P.01/C.D”

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2018 “BO N°35/S.2017/2018”

MEMBRES PRESENTS

MM : BOUGUERRA, Président
HORR
DELLALI
REBBAH
ANEZA

RECTIFICATIFS

Bulletin Officiel n° 33 du 03.05.2018

AFFAIRE N° 1131 : Match DRBB / USMA du 24.04.2018 (U 15)
➤ Annulation de l'amende de **50.000DA** au SSPA : USMA (Entraîneur Adjoint présent à la rencontre)
Le reste sans changement

Bulletin Officiel n° 34 du 10.05.2018

AFFAIRE N° 663 : Match G.B / MCB du 01.05.2018 (Seniors)
➤ Annulation de l'amende de **30.000DA** au CSA : G.B (Entraîneur Adjoint présent à la rencontre)
Le reste sans changement

AFFAIRE N° 675 : Match CBSM / AGSB du 01.05.2018 (Seniors)
➤ Annulation de l'amende de **30.000DA** au CSA : AGSB. (Entraîneur Adjoint présent à la rencontre)
Le reste sans changement

RECTIFICATIF : AFFAIRE N° 257 : Match NRB / OKOS du 15.12.2017 (S)
• **Suite présence de l'Entraîneur Adjoint (OKOS) :**
annulation de l'amende 30.000DA

TRAITEMENT DES AFFAIRES

JEUNES REGIONALE « GROUPE.A »

RECTIFICATIF AFFAIRE N° 34 : Match OKOS / OMR du 09.12.2017 (U 19)
• **BIEN LIRE :** annulation de l'amende 10.000DA infligée au Club OKOS suite erreur.

AFFAIRE N° 1160 : Match JSBAB / JSTix du 08.05.2018 (U 19)
➤ BRAHIMI Abdelkader lic 611453(JSBAB) Avert (J.D)
➤ BENALEM Bilel lic 612608 (JSTix) Avert (J.D)

AFFAIRE N° 1161 : Match JSBAB / JSTix du 08.05.2018 (U 17)
➤ CHERIFI Massi lic 612668 (JSTix) Avert (A.J)
➤ ABED Sofiane lic 612637 (JSTix) Avert (A.J)

AFFAIRE N° 1162 : **Match IRB / CRMB du 08.05.2018 (U 15)**
= 10.000DA d’amende à l’équipe CRMBirtouta pour absence de l’Entraîneur

AFFAIRE N° 1163 : **Match USMC / HAC du 08.05.2018 (U 19)**
= 30.000DA d’amende à l’équipe HAC pour absence de l’Entraîneur

AFFAIRE N° 1164 : **Match USDSC / JLCD du 12.05.2018 (U 19)**
➤ SLAMI Youcef lic 613026 (JLCD) 01 match ferme (Jeu brutal)
➤ DJEMAOUI Ahmed lic 613020 (JLCD) Avert (J.D)
➤ LANABI Hichem lic 613435 (USDSC) Avert. (A.J)
➤ TOUNSI Oussama lic 613442 (USDSC) Avert (J.D)

AFFAIRE N° 1165 : **Match AGSB / WBS du 15.05.2018 (U 19)**
➤ MAHFOUD Noufal Islam lic 610722 (WBS) 2 matchs fermes + 7000DA d’amende (propos injurieux envers arbitre).
= 10.000DA d’amende à l’équipe WBS pour absence de l’Entraîneur

AFFAIRE N° 1166: **Match DRBS / NRB du 12.05.2018 (U 15)**
➤ 10.000DA d’amende à l’Equipe NRBouchaoui pour absence de l’Entraîneur

JEUNES REGIONALE « GROUPE.F »

AFFAIRE N° 1167: **Match MCA / PAC du 08.05.2018 (U 15)**
➤ KERKAR Tameur lic 150314 (PAC) Avert (J.D)
➤ KHICHANE Foudil lic 150903 (Entraîneur PAC) 1 match ferme + 5000DA d’amende (C.D)

FOOTBALL FEMININ

AFFAIRE N° 24 : **Match ESFA / NEB du 15.05.2018 (U 20)**
➤ MOUSSI Tassadit lic 200801 (Entraîneur NEB) 1 match ferme + 1000DA d’amende (C.D)

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

BOUGUERRA. Y.

HORR. S.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

(P. 01.COC/B0 N°35. S:2017/2018)

SEANCE DU LUNDI 28.05.2018

MEMBRES PRESENTS

MM. KEMOUCHE, Président
BOUHENNA
BOUKTACHE

EXAMEN DU COURRIER

- **CSA : CMTidjelabine : Demande de changement de groupe de compétition**
- **CSA : WRTidjelabine : Demande de participation à un groupe de compétition**
- **Courrier traitant de la programmation des rencontres Féminines des CSA :**
 - **ASSûreté Nationale - ESFamizour - FCBéjaia - NEBouira**

Rapports : Non déroulement des rencontres

- **ARBITRES : BOUBESIT A. – DJOUDI Z. – GOUBI F. – NEGHLI R. – SALI N.**

TRAITEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRE N° 94/J : - Rencontre NRB/WBS du 08.05.2018 « U-19 »

- Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-19 » NRB/WBS programmée le Mardi 08.05.2018 au Stade : Saoula ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : NRBouchaoui ;**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : NRBouchaoui , annula la rencontre ;**

- Par ces motifs, la Commission décide :

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U19 du CSA : NRBouchaoui pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : WBSaoula qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

PHASE RETOUR : 6^{EME} Forfait

- ✓ **Soixante Mille Dinars (60.000,00DA) d'amende au CSA : NRBouchaoui**
- ✓ **Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors NRBouchaoui**

AFFAIRE N° 95/J : - Rencontre NRB/WBS du 08.05.2018 « U-17 »

- **Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-17 » NRB/WBS programmée le Mardi 08.05.2018 au Stade : Saoula ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : NRBouchaoui ;**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : NRBouchaoui , annula la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U17 du CSA : NRBouchaoui pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : WBSaoula qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

PHASE RETOUR : 5^{EME} Forfait

- ✓ **Soixante Mille Dinars (60.000,00DA) d'amende au CSA : NRBouchaoui**

AFFAIRE N° 96/J : - Rencontre NRB/WBS du 08.05.2018 « U-15 »

- **Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-15 » NRB/WBS programmée le Mardi 08.05.2018 au Stade : Saoula ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : NRBouchaoui ;**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : NRBouchaoui , annula la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U15 du CSA : NRBouchaoui pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : WBSaoula qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

PHASE RETOUR : 3^{EME} Forfait

- ✓ **Soixante Mille Dinars (60.000,00DA) d'amende au CSA : NRBouchaoui**
- ✓ **Défalcation d'un point à l'Equipe du CSA : NRBouchaoui (Seniors)**

AFFAIRE N° 97/J : - Rencontre JSAk/JSM'Ch du 12.05.2018 « U-19 »

- Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-19 » JSAk/JSM'Ch programmée le Samedi 12.05.2018 au Stade : Akbou ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : JSM'Chedallah**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : JSM'Chedallah , annula la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U19 du CSA : JSM'Chedallah pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : JSAkbou qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

PHASE RETOUR : 1^{ERE} Forfait

- ✓ **Trente Mille Dinars (30.000,00DA) d'amende au CSA : JSM'Chedallah**

AFFAIRE N° 98/J : - Rencontre JSAk/JSM'Ch du 12.05.2018 « U-17 »

- Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-17 » JSAk/JSM'Ch programmée le Samedi 12.05.2018 au Stade : Akbou ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : JSM'Chedallah**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : JSM'Chedallah , annula la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U-17 du CSA : JSM'Chedallah pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : JSAkbou qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

PHASE RETOUR : 1^{ERE} Forfait

- ✓ **Trente Mille Dinars (30.000,00DA) d'amende au CSA : JSM'Chedallah**

AFFAIRE N° 99/J : - Rencontre USDSC/JLCD du 12.05.2018 « U-15 »

- **Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-15 » USDSC/JLCD programmée le Samedi 12.05.2018 au Stade : Douéra ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : USDSChéraga**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : USDSChéraga , annula la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U15 du CSA : USDSChéraga pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : JLCDouéra qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

PHASE RETOUR : 2^{EME} Forfait

- ✓ **Soixante Mille Dinars (60.000,00 DA) d'amende au CSA : USDSChéraga**

AFFAIRE N° 100/J : - Rencontre DRBS/NRB du 12.05.2018 « U-17 »

- **Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-17 » DRBS/NRB programmée le Samedi 12.05.2018 au Stade : Staoueli ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : NRBouchaoui**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : NRBouchaoui, annula la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U-17 du CSA : NRBouchaoui pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : DRBStaoueli qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

PHASE RETOUR : 6^{EME} Forfait

- ✓ **Soixante Mille Dinars (60.000,00 DA) d'amende au CSA : NRBouchaoui**
- ✓ **Défalcation d'un point à l'Equipe du CSA : NRBouchaoui (Seniors)**

AFFAIRE N° 101/J : - Rencontre JSBAB/USDSC du 15.05.2018 «U-15 journée »

- **Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-15 » JSBAB/USDSC programmée le Mardi 15.05.2018 au Stade : Ain Bénian ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : USDSChéraga**
- **Attendu que l' Equipe : USDSChéraga ne s'est pas présentée aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai règlementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : USDSChéraga, annula la rencontre ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », l' Equipe USDSChéraga ne pouvait en aucun cas être présente à l'heure fixée de la rencontre.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U-15 du CSA : USDSChéraga pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : JSBABénian qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

AFFAIRE N° 102/J : - Rencontre JLCD/USMC du 15.05.2018 « U-19 »

- **Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-19 » JLCD/USMC programmée le Mardi 15.05.2018 au Stade : Douéra ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : USMChéraga**
- **Attendu que l' Equipe : USMChéraga ne s'est pas présentée aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai règlementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : USMChéraga, annula la rencontre ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », l' Equipe USMChéraga ne pouvait en aucun cas être présente à l'heure fixée de la rencontre.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U-19 du CSA : USMChéraga pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : JLCDouéra qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

AFFAIRE N° 103/J : - Rencontre JLCD/USMC du 15.05.2018 « U-17 »

- Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-17 » JLCD/USMC programmée le Mardi 15.05.2018 au Stade : Douéra ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l' Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : USMChéraga**
- **Attendu que l' Equipe : USMChéraga ne s'est pas présentée aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai règlementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : USMChéraga, annula la rencontre ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », l' Equipe USMChéraga ne pouvait en aucun cas être présente à l'heure fixée de la rencontre.**

- Par ces motifs, la Commission décide :

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U-17 du CSA : USMChéraga pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : JLCDouéra qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

AFFAIRE N° 104/J : - Rencontre ASSN/JSTix du 15.05.2018 « U-19 »

- Après lecture du rapport de l'Arbitre ;

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-19 » ASSN/JSTix programmée au titre de la dernière journée Mardi 15.05.2018 au Stade: Dar EL Beida ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que les deux Equipes : ASSNationale et JSTixéraine ne se sont pas présentées aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », les deux Equipes ASSNationale et JSTixéraine ne pouvaient en aucun cas être présentes à l'heure fixée de la rencontre.**

- Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 55 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité aux deux Equipes U-19 ASSNationale et JSTixéraine**

AFFAIRE N° 105/J : - Rencontre ASSN/JSTix du 15.05.2018 « U-17 »

- **Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-17 » ASSN/JSTix programmée le Mardi 15.05.2018 au Stade : Dar El Beida ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l'Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : JSTixéraine**
- **Attendu que l'Equipe : JSTixéraine ne s'est pas présentée aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : JSTixéraine, annula la rencontre ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », l'Equipe JSTixéraine ne pouvait en aucun cas être présente à l'heure fixée de la rencontre.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U-17 du CSA : JSTixéraine pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : ASSNationale qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

AFFAIRE N° 106/J : - Rencontre ASSN/JSTix du 15.05.2018 « U-15 »

- **Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-15 » ASSN/JSTix programmée le Mardi 15.05.2018 au Stade : Dar El Beida ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que l'Equipe recevante ainsi que l'Arbitre Principal officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe du CSA : JSTixéraine**
- **Attendu que l'Equipe : JSTixéraine ne s'est pas présentée aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu qu'en application des articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : JSTixéraine, annula la rencontre ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », l'Equipe JSTixéraine ne pouvait en aucun cas être présente à l'heure fixée de la rencontre.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Articles 52 et 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe U-15 du CSA : JSTixéraine pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : ASSNationale qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**

AFFAIRE N° 107/J : - Rencontre NRB/CRMB du 15.05.2018 « U-19 »
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-19 » NRB/CRMB programmée au titre de la dernière journée Mardi 15.05.2018 au Stade : Sidi Moussa ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que les deux Equipes : NRBouchaoui et CRMBirtouta ne se sont pas présentées aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », les deux Equipes NRBouchaoui et CRMBirtouta ne pouvaient en aucun cas être présentes à l'heure fixée de la rencontre.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 55 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité aux deux Equipes U-19 : NRBouchaoui et CRMBirtouta**

AFFAIRE N° 108/J : - Rencontre NRB/CRMB du 15.05.2018 « U-17 »
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-17 » NRB/CRMB programmée au titre de la dernière journée Mardi 15.05.2018 au Stade: Sidi Moussa ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que les deux Equipes : NRBouchaoui et CRMBirtouta ne se sont pas présentées aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », les deux Equipes NRBouchaoui et CRMBirtouta ne pouvaient en aucun cas être présentes à l'heure fixée de la rencontre.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 55 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité aux deux Equipes U-17 : NRBouchaoui et CRMBirtouta**

AFFAIRE N° 109/J : - Rencontre NRB/CRMB du 15.05.2018 « U-15 »

- **Après lecture du rapport de l'Arbitre ;**

- **Attendu que la rencontre de championnat de « Jeunes : U-15 » NRB/CRMB programmée au titre de la dernière journée Mardi 15.05.2018 au Stade: Sidi Moussa ne s'est pas déroulée;**
- **Attendu que les deux Equipes : NRBouchaoui et CRMBirtouta ne se sont pas présentées aux lieu et heure prévus de la rencontre pour des considérations liées à la circulation routière bloquée le jour du match au niveau d'Alger et ses environs ;**
- **Attendu que s'agissant d'un cas de force majeure avéré prévu par l'article 122 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes », les deux Equipes NRBouchaoui et CRMBirtouta ne pouvaient en aucun cas être présentes à l'heure fixée de la rencontre.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 55 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité aux deux Equipes U-15 : NRBouchaoui et CRMBirtouta**

AFFAIRE N° 18-F/J : - Rencontre ASSN / FCB du 15.05.2018 « U-20/Féminin »

- **Après lecture de la feuille de match ;**

- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**

- **Attendu que la rencontre de Championnat Féminin « Jeunes : U-20 » ASSN/FCB programmée le Mardi 15.05.2018 au Stade : Hydra (CATI) ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe recevante ainsi que l'Arbitre officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai règlementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : FCBéjaia , annula la rencontre ;**
- **Attendu que le CSA : FCBéjaia n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe à la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

- **(Article 51 du Règlement du Championnat de Football Féminin des Catégories Jeunes)**

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe du CSA : FCBéjaia pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : ASSNationale qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- ✓ **Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2.500,00 DA) au CSA : FCBéjaia.**

AFFAIRE N° 19-F/J : - Rencontre ASSN / FCB du 15.05.2018 « U-17/Féminin »

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**

- **Attendu que la rencontre de Championnat Féminin « Jeunes : U-17 » ASSN/FCB programmée le Mardi 15.05.2018 au Stade : Hydra (CATI) ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe recevante ainsi que l'Arbitre officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai règlementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : FCBéjaia , annula la rencontre ;**
- **Attendu que le CSA : FCBéjaia n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe à la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

- **(Article 51 du Règlement du Championnat de Football Féminin des Catégories Jeunes)**

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe du CSA : FCBéjaia pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : ASSNationale qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- ✓ **Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2.500,00 DA) au CSA : FCBéjaia.**

AFFAIRE N° 20-F/J : - Rencontre ASEAC / CFAk du 19.05.2018 « U-20/Féminin »

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**

- **Attendu que la rencontre de Championnat Féminin « Jeunes : U-20 » ASEAC/CFAk programmée le Samedi 19.05.2018 au Stade : Réghaia ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe recevante ainsi que l'Arbitre officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai règlementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : CFAkbou , annula la rencontre ;**
- **Attendu que le CSA : CFAkbou , n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe à la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

- **(Article 51 du Règlement du Championnat de Football Féminin des Catégories Jeunes)**

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe du CSA : CFAkbou, pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : ASEAlger Centre qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- ✓ **Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2.500,00 DA) au CSA : CFAkbou,**

AFFAIRE N° 21-F/J : - Rencontre ASEAC / CFAk du 19.05.2018 « U-17/Féminin »

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**

- **Attendu que la rencontre de Championnat Féminin « Jeunes : U-17 » ASEAC / CFAk programmée le Samedi 19.05.2018 au Stade : Réghaia ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe recevante ainsi que l'Arbitre officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai règlementaire, l'Arbitre principal ayant constaté l'absence de l'Equipe : CFAkbou , annula la rencontre ;**
- **Attendu que le CSA : CFAkbou , n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe à la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

- **(Article 51 du Règlement du Championnat de Football Féminin des Catégories Jeunes)**

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe du CSA : CFAkbou, pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : ASEAlger Centre qui marque trois (3) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- ✓ **Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2.500,00 DA) au CSA : CFAkbou.**

HOMOLOGATIONS

JOURNEE DU 08.05.2018

JEUNES REGIONALES GROUPE (A) (28^{ème} Journée)				
RENCONTRES		U-19	U-17	U-15
NRB	WBS	Aff.	Aff.	Aff.
NRDI	DRBS	1 / 2	1 / 1	0 / 7
IRB	CRMB	2 / 1	1 / 1	0 / 2
JSBAB	JSTix	0 / 3	3 / 0	7 / 4
ASSN	USDSC	5 / 1	3 / 1	4 / 0
JLCD	AGSB	5 / 1	5 / 1	4 / 1
USMC	HAC	0 / 0	2 / 2	X

EXEMPTS: - JSMC (U19-U17)

JOURNEES DU 11/12.05.2018

JEUNES REGIONALES GROUPE (A) (29^{ème} Journée)				
RENCONTRES		U-19	U-17	U-15
USDSC	JLCD	3 / 5	1 / 1	Aff.
USMC	ASSN	0 / 0	1 / 1	X
JSTix	IRB	3 / 4	2 / 2	6 / 2
CRMB	NRDI	0 / 5	0 / 1	2 / 0
DRBS	NRB	6 / 0	Aff.	12 / 1
HAC	JSBAB	2 / 2	1 / 2	

EXEMPTS : AGBS (U19- U17-U15) JSBAB/ASSN(U15)

HOMOLOGATIONS

JOURNEE DU 08.05.2018

JEUNES REGIONALE ELITES GROUPE (F) (26^{ème} Journée)			
MCA	1	PAC	0

JOURNEE DU 11.05.2018

CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ CATEGORIE (U20/U17) (13^{ème} J)			
RENCONTRES		U-20	U-17
FCB	ASEAC	0 / 10	0 / 6
CFAk	NEB	4 / 0	X

EXEMPTS : ASSN (U20/U17) - NEB (U17)

JOURNEE DU 15.05.2018

JEUNES REGIONALES GROUPE (A) (30^{ème} Journée)				
RENCONTRES		U-19	U-17	U-15
AGSB	WBS	1 / 1	0 / 5	1 / 2
NRB	CRMB	Aff.	Aff.	Aff.
ASSN	JSTix	Aff.	Aff.	Aff.
JSBAB	USDSC	F.M	4 / 1	Aff.
JSMC	DRBS	1 / 3	4 / 2	X
IRB	HAC	2 / 2	4 / 2	X
JLCD	USMC	Aff.	Aff.	X

EXEMPTS: NRDI (U19-U17-15) DRBS/IRB/JLCD (U-15)

JOURNEE DU 15.05.2018

JEUNES REGIONALES GROUPE (A) (Reprise 29^{ème} Journée)				
RENCONTRES		U-19	U-17	U-15
WBS	JSMC	0 / 4	5 / 3	X

JOURNEE DU 15.05.2018

CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ CATEGORIE (U-20/U-17) (14^{ème} J.)			
RENCONTRES		U-20	U-17
ASSN	FCB	Aff.	Aff.
ASEAC	CFAk	Aff.	Aff.
ESFAm	NEB	0 / 3	X

EXEMPTS : ASDTO (U20/U17)

CLASSEMENTS CATEGORIE « SENIORS » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

DIVISION REGIONALE (I)

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	E.S.Ghozlane	64	30	20	4	6	52	26	26	
02	J.S.Boumerdes	52	30	14	10	6	41	32	9	
03	J.S.Tixéraine	45	30	13	6	11	43	33	10	
04	C.R.B.Bordj El Kiffan	42	30	12	6	12	31	30	1	
05	I.R.Birmandreis	41	30	9	14	7	32	29	3	
06	J.S.Tichy	41	30	10	11	9	34	23	11	
07	W.B.Saoula	40	30	11	7	12	38	42	-4	
08	E.C.Oued Smar	39	30	13	6	11	50	44	6	-06 Pts
09	U.S.M.D.Ben Khedda	39	30	11	6	13	31	33	-2	
10	E.S.M.Boudouaou	37	30	9	10	11	35	44	-9	
11	J.S.Akbou	37	30	9	10	11	30	40	-10	
12	E.S.Azeffoun	36	30	9	9	12	30	35	-5	
13	C.R.B.Tizi Ouzou	35	30	8	11	11	35	36	-1	
14	W.A.Rouiba	34	30	11	4	15	40	54	-14	-03 Pts
15	O.Tizi Rached	33	30	9	6	15	36	52	-16	
16	N.R.Dely Ibrahim	30	30	6	12	12	21	26	-5	

« SOUS TOUTES RESERVES »

CASSEMENTS CATEGORIE « SENIORS » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

DIVISION REGIONALE (II) GROUPE (A)

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	J.S.Bordj Ménaiel	63	30	18	9	3	48	18	30	
02	U.S.M.Béjaia	58	30	16	10	4	47	18	29	
03	U.S.Soummam	55	30	16	7	7	39	23	16	
04	E.S.Bir Ghbalou	49	30	13	10	7	40	25	15	
05	O.S.El Kseur	41	30	10	11	9	30	29	1	
06	M.C.Bouira	39	30	11	6	13	29	33	-4	
07	C.R.B.Kherrata	39	30	11	6	13	40	41	-1	
08	W.R.Bordj Ménaiel	39	30	10	9	11	30	28	2	
09	E.S.Drâa El Mizan	38	30	9	11	10	31	39	-8	
10	E.S.Timezrit	38	30	10	8	12	32	39	-7	
11	O.S.Mouldiouane	37	30	10	7	13	35	41	-6	
12	C.M.Tidjelabine	36	30	10	6	14	32	44	-12	
13	J.S.M'chedallah	36	30	8	12	10	29	31	-2	
14	U.S.Auzia	32	30	8	10	12	36	43	-7	-02 Pts
15	Gouraya Béjaia	25	30	6	7	17	24	47	-23	
16	C.R.Zemmouri	13	30	6	7	17	27	50	-23	-12 Pts

« SOUS TOUTES RESERVES »

CLASSEMENTS CATEGORIE « SENIORS » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

DIVISION REGIONALE (II) GROUPE (B)

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	O.C.Beaulieu	65	30	20	5	5	66	26	40	
02	E.R.B.Ouled Moussa	57	30	17	6	7	61	30	31	
03	O.K.Oued Smar	52	30	14	10	6	40	18	22	
04	A.S.Sûreté Nationale	52	30	14	10	6	47	28	19	
05	J.S.B.Ain Benian	43	30	11	10	9	42	42	0	
06	C.R.M.Birtouta	42	30	10	12	8	37	39	-2	
07	C.R.El Harrach	40	30	11	7	12	58	46	12	
08	U.S.D.S.Cheraga	39	30	10	9	11	51	52	-1	
09	A.G.S.Belvédère	39	30	12	3	15	41	53	-12	
10	J.L.C.Douera	38	30	10	8	12	57	45	12	
11	C.B.Sidi Moussa	38	30	9	11	10	36	43	-7	
12	Amel Kourifa	38	30	9	11	10	38	35	3	
13	D.R.B.Staoueli	38	30	9	11	10	49	46	3	
14	A.S.A.Protection Civile	33	30	8	9	13	45	43	2	
15	O.Boumerdes	18	30	3	9	18	25	71	-46	
16	N.R.Bouchaoui	2	30	4	7	19	20	96	-76	-17 Pts

« SOUS TOUTES RESERVES »

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « A » CATEGORIE « U-19 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	J.S.M.Cheraga	63	28	19	6	3	82	31	51	
02	D.R.B.Staoueli	61	28	18	7	3	80	35	45	
03	N.R.Dely Ibrahim	57	28	18	3	7	61	33	28	
04	A.S.Sûreté Nationale	57	28	18	3	7	63	32	31	
05	U.S.M.Cheraga	50	28	14	8	6	59	46	13	
06	C.R.M.Birtouta	43	28	12	7	9	62	49	13	
07	Hydra A.C	40	28	11	7	10	53	41	12	
08	J.S.Tixéraine	40	28	11	7	10	61	46	15	
09	I.R.Birmandreis	36	28	9	9	10	46	47	-1	
10	W.B.Saoula	33	28	9	6	13	50	65	-15	
11	J.S.B.Ain Benian	32	28	8	8	12	46	49	-3	
12	A.G.S.Belvédère	28	28	9	1	18	37	67	-30	
13	J.L.C.Douera	20	28	6	2	20	50	87	-37	
14	U.S.D.S.Cheraga	20	28	6	2	20	31	72	-41	
15	N.R.Bouchaoui	6	28	2	0	26	18	99	-81	

JEUNES REGIONALE « A » CATEGORIE « U-17 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	A.S.Sûreté Nationale	71	28	22	5	1	87	26	61	
02	U.S.M.Cheraga	56	28	17	5	6	63	31	32	
03	J.S.M.Cheraga	54	28	16	6	6	61	34	27	
04	D.R.B.Staoueli	51	28	14	9	5	45	24	21	
05	W.B.Saoula	49	28	14	7	7	65	43	22	
06	J.S.B.Ain Benian	48	28	14	6	8	55	37	18	
07	Hydra A.C	45	28	13	6	9	67	49	18	
08	C.R.M.Birtouta	38	28	10	8	10	45	46	-1	
09	U.S.D.S.Cheraga	38	28	10	8	10	50	33	17	
10	N.R.Dely Ibrahim	36	28	11	3	14	47	54	-7	
11	J.L.C.Douera	36	28	11	3	14	62	67	-5	
12	I.R.Birmandreis	25	28	6	7	15	49	74	-25	
13	A.G.S.Belvédère	18	28	5	3	20	40	96	-56	
14	J.S.Tixéraine	15	28	3	6	19	39	75	-36	
15	N.R.Bouchaoui	5	28	1	2	25	18	104	-86	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « A » CATEGORIE « U-15 »

RANG	CLUBS	POIN	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAI
01	D.R.B.Staoueli	57	22	18	3	1	80	14	66	
02	W.B.Saoula	56	22	18	2	2	83	20	63	
03	A.S.Sûreté Nationale	52	22	16	4	2	62	16	46	
04	C.R.M.Birtouta	43	22	13	4	5	55	30	25	
05	J.S.B.Ain Benian	41	22	13	2	7	45	32	13	
06	A.G.S.Belvédère	34	22	11	1	10	63	48	15	
07	J.L.C.Douera	23	22	7	2	13	34	57	-23	
08	J.S.Tixéraine	22	22	6	4	12	48	55	-7	
09	I.R.Birmandreis	22	22	7	1	14	35	61	-26	
10	N.R.Dely Ibrahim	15	22	4	3	15	19	68	-49	
11	U.S.D.S.Cheraga	14	22	4	2	16	32	72	-40	
12	N.R.Bouchaoui	-1	22	0	0	22	7	90	-83	-1

JEUNES REGIONALE « B » CATEGORIE « U-19 »

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	C.A.Kouba	64	26	21	1	4	91	28	63	
02	O.M.R El Annasser	56	26	17	5	4	78	34	44	
03	C.R.El Harrach	55	26	18	1	7	65	42	23	
04	A.S.A.Protection Civile	52	26	16	4	6	72	38	34	
05	E.S.M.Boudouaou	50	26	15	5	6	78	45	33	
06	C.R.B.Bordj El Kiffan	49	26	15	4	7	86	39	47	
07	D.R.B.Baraki	38	26	10	8	8	75	52	23	
08	W.A.Rouiba	37	26	11	4	11	63	50	13	
09	E.R.B.Ouled Moussa	37	26	11	4	11	46	51	-5	
10	Amel Kourifa	21	26	6	3	17	44	81	-37	
11	C.B.Sidi Moussa	21	26	5	6	15	48	83	-35	
12	O.K.Oued Smar	20	26	5	5	16	40	87	-47	
13	O.C.Beaulieu	13	26	2	7	17	54	98	-44	
14	E.C.Oued Smar	4	26	1	1	24	31	143	-112	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « B » CATEGORIE « U-17 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	E.S.M.Boudouaou	65	26	20	5	1	73	22	51	
02	A.S.A.Protection Civile	61	26	20	1	5	100	33	67	
03	C.R.B.Bordj El Kiffan	56	26	17	5	4	81	24	57	
04	O.M.R El Annasser	51	26	14	9	3	60	24	36	
05	Amel Kourifa	46	26	14	4	8	48	46	2	
06	D.R.B.Baraki	40	26	11	7	8	52	42	10	
07	C.R.El Harrach	34	26	9	7	10	42	60	-18	
08	C.A.Kouba	33	26	9	6	11	58	47	11	
09	O.C.Beaulieu	32	26	9	5	12	53	64	-11	
10	E.R.B.Ouled Moussa	28	26	8	4	14	39	57	-18	
11	C.B.Sidi Moussa	28	26	9	1	16	49	68	-19	
12	O.K.Oued Smar	16	26	5	1	20	34	100	-66	
13	W.A.Rouiba	15	26	4	3	19	29	84	-55	
14	E.C.Oued Smar	11	26	3	2	21	29	76	-47	

JEUNES REGIONALE « B » CATEGORIE « U-15 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	C.R.B.Bordj El Kiffan	56	20	18	2	0	98	14	84	
02	A.S.A.Protection Civile	45	20	14	3	3	76	25	51	
03	C.R.El Harrach	40	20	12	4	4	62	25	37	
04	E.R.B.Ouled Moussa	37	20	11	4	5	55	33	22	
05	O.K.Oued Smar	31	20	9	4	7	59	55	4	
06	C.B.Sidi Moussa	29	20	9	2	9	43	52	-9	
07	O.C.Beaulieu	26	20	8	2	10	36	50	-14	
08	E.S.M.Boudouaou	20	20	5	5	10	60	41	19	
09	W.A.Rouiba	17	20	4	5	11	31	45	-14	
10	E.C.Oued Smar	12	20	4	0	16	25	77	-52	
11	Amel Kourifa	1	20	0	1	19	18	146	-128	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT « SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « C » CATEGORIE « U-19 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	J.S.Bordj Ménaiel	58	24	19	1	4	56	17	39	
02	J.S.Azazga	55	24	17	4	3	76	29	47	
03	J.S.Boumerdes	46	24	15	1	8	58	36	22	
04	W.R.Bordj Ménaiel	44	24	13	5	6	54	36	18	
05	O.Tizi Rached	43	24	13	4	7	45	26	19	
06	C.R.B.Tizi Ouzou	34	24	9	7	8	39	40	-1	
07	E.S.Azeffoun	33	24	10	3	11	52	56	-4	
08	C.R.Zemmouri	32	24	10	2	12	54	65	-11	
09	C.M.Tidjelabine	31	24	9	4	11	42	44	-2	
10	E.S.Drâa El Mizan	26	24	8	2	14	30	46	-16	
11	U.S.M.D.Ben Khedda	24	24	6	6	12	27	39	-12	
12	O.S.Mouldiouane	15	24	4	3	17	32	66	-34	
13	O.Boumerdes	5	24	1	2	21	31	96	-65	

JEUNES REGIONALE « C » CATEGORIE « U-17 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	W.R.Bordj Ménaiel	54	24	17	3	4	68	32	36	
02	J.S.Azazga	52	24	16	4	4	51	20	31	
03	C.M.Tidjelabine	51	24	15	6	3	56	26	30	
04	C.R.B.Tizi Ouzou	43	24	12	7	5	47	28	19	
05	U.S.M.D.Ben Khedda	40	24	12	4	8	51	36	15	
06	C.R.Zemmouri	32	24	9	5	10	44	42	2	
07	J.S.Bordj Ménaiel	30	24	7	9	8	32	31	1	
08	J.S.Boumerdes	29	24	8	5	11	41	49	-8	
09	O.Tizi Rached	25	24	6	7	11	40	49	-9	
10	E.S.Drâa El Mizan	24	24	7	3	14	37	63	-26	
11	E.S.Azeffoun	21	24	6	3	15	36	60	-24	
12	O.S.Mouldiouane	19	24	5	4	15	40	57	-17	
13	O.Boumerdes	16	24	4	4	16	24	74	-50	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « C » CATEGORIE « U-15 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	W.R.Bordj Ménaiel	49	22	15	4	3	44	16	28	
02	U.S.M.D.Ben Khedda	46	22	14	4	4	54	20	34	
03	J.S.Bordj Ménaiel	44	22	14	2	6	53	27	26	
04	J.S.Boumerdes	43	22	13	4	5	37	23	14	
05	O.Boumerdes	41	22	12	5	5	41	24	17	
06	C.R.B.Tizi Ouzou	40	22	12	4	6	46	23	23	
07	E.S.Drâa El Mizan	34	22	10	4	8	38	33	5	
08	O.Tizi Rached	21	22	6	3	13	19	51	-32	
09	C.M.Tidjelabine	18	22	4	6	12	25	48	-23	
10	C.R.Zemmouri	15	22	3	6	13	29	43	-14	
11	E.S.Azeffoun	11	22	2	5	15	20	57	-37	
12	O.S.Mouldiouane	9	22	2	3	17	16	57	-41	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « D » CATEGORIE « U-19 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	E.S.Ghozlane	60	26	19	3	4	68	23	45	
02	U.S.Soummam	58	26	19	1	6	64	37	27	
03	M.B.Bouira	56	26	17	5	4	75	21	54	
04	M.C.Bouira	48	26	15	3	8	75	38	37	
05	C.R.B.Kherrata	45	26	14	3	9	55	35	20	
06	J.S.M'chedallah	45	26	14	3	9	67	48	19	
07	J.S.Akbou	40	26	12	4	10	45	46	-1	
08	E.S.Timezrit	40	26	12	4	10	39	30	9	
09	Gouraya Béjaia	37	26	12	1	13	39	43	-4	
10	O.S.El Kseur	29	26	8	5	13	56	57	-1	
11	J.S.Tichy	29	26	9	2	15	33	53	-20	
12	E.S.Bir Ghbalou	20	26	6	2	18	19	63	-44	
13	U.S.M.Béjaia	11	26	3	2	21	24	113	-89	
14	U.S.Auzia	8	26	2	2	22	22	74	-52	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « D » CATEGORIE « U-17 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	M.B.Bouira	70	26	23	1	2	111	21	90	
02	M.C.Bouira	54	26	17	3	6	66	36	30	
03	J.S.Akbou	51	26	15	6	5	53	34	19	
04	J.S.M'chedallah	50	26	15	5	6	50	35	15	
05	E.S.Ghozlane	50	26	15	5	6	68	31	37	
06	C.R.B.Kherrata	45	26	13	6	7	41	27	14	
07	J.S.Tichy	40	26	10	10	6	49	42	7	
08	O.S.El Kseur	32	26	8	8	10	51	49	2	
09	U.S.M.Béjaia	32	26	9	5	12	27	52	-25	
10	U.S.Soummam	20	26	6	2	18	31	78	-47	
11	Gouraya Béjaia	20	26	5	5	16	31	58	-27	
12	U.S.Auzia	20	26	5	5	16	38	61	-23	
13	E.S.Timezrit	16	26	4	4	18	29	64	-35	
14	E.S.Bir Ghbalou	12	26	3	3	20	25	82	-57	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « D » CATEGORIE « U-15 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	J.S.Akbou	63	24	20	3	1	86	6	80	
02	J.S.Tichy	49	24	15	4	5	64	32	32	
03	C.R.B.Kherrata	49	24	15	4	5	60	27	33	
04	E.S.Ghozlane	49	24	14	7	3	83	28	55	
05	M.C.Bouira	39	24	11	6	7	46	28	18	
06	E.S.Bir Ghbalou	36	24	10	6	8	59	37	22	
07	O.S.El Kseur	35	24	10	5	9	41	30	11	
08	E.S.Timezrit	33	24	9	6	9	34	32	2	
09	J.S.M'chedallah	27	24	7	6	11	30	31	-1	
10	U.S.Auzia	24	24	6	6	12	33	52	-19	
11	U.S.Soummam	22	24	6	5	13	24	52	-28	
12	Gouraya Béjaia	7	24	2	1	21	10	96	-86	
13	U.S.M.Béjaia	1	24	0	1	23	12	131	-119	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT « SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE « E » CATEGORIE « U-15 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	J.S.Kabylie	61	24	20	1	3	75	12	63	
02	U.S.M.Alger	60	24	19	3	2	52	12	40	
03	M.O.Béjaia	57	24	18	3	3	48	18	30	
04	N.A.R.B.Reghaia	40	24	12	4	8	26	28	-2	
05	J.S.M.Cheraga	40	24	12	4	8	47	38	9	
06	E.S.Ben Aknoun	39	24	11	6	7	36	24	12	
07	C.R.Belouizdad	31	24	9	4	11	32	33	-1	
08	O.M.R El Annasser	24	24	6	6	12	27	43	-16	
09	U.S.Oued Amizour	23	24	7	2	15	34	60	-26	
10	C.R.B.Dar Beida	18	24	3	9	12	22	45	-23	
11	I.B.Lakhdaria	18	24	5	3	16	24	52	-28	
12	R.C.Kouba	16	24	4	4	16	22	54	-32	
13	D.R.B.Baraki	14	24	3	5	16	17	43	-26	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES » SAISON 2017/2018ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT
« SOUS TOUTES RESERVES »**JEUNES REGIONALE « F » CATEGORIE « U-15 »**

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	Paradou A.C	72	26	24	0	2	99	12	87	
02	M.C.Alger	53	26	16	5	5	46	14	32	
03	U.S.M.Harrach	50	26	15	5	6	65	31	34	
04	N.A.Hussein Dey	50	26	15	5	6	62	31	31	
05	M.B.Bouira	45	26	14	3	9	53	44	9	
06	J.S.M.Béjaia	37	26	10	7	9	38	27	11	
07	Hydra A.C	35	26	10	5	11	39	42	-3	
08	J.S.Hai Djabel	35	26	11	2	13	36	37	-1	
09	J.S.Azazga	34	26	10	4	12	44	52	-8	
10	I.B.K.El Khechna	33	26	9	6	11	42	50	-8	
11	R.C.Boumerdes	24	26	6	6	14	25	62	-37	
12	U.S.M.Cheraga	21	26	6	3	17	22	60	-38	
13	U.S.Beni Douala	16	26	4	4	18	23	82	-59	
14	C.A.Kouba	12	26	3	3	20	17	67	-50	

.../...

CLASSEMENTS CATEGORIES « SENIORS FEMININ » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

GROUPE « CENTRE EST »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	A.S.Evasion Béjaia	22	8	7	1	0	30	3	27	
02	A.S.D.Tizi Ouzou	14	8	4	2	2	14	9	5	
03	U.S.F.Béjaia	11	8	3	2	3	14	11	3	
04	A.S.F.W.Béjaia	10	8	3	1	4	17	10	7	
05	E.Bab El Oued	-6	8	0	0	8	3	45	-42	-06 Pts

GROUPE « CENTRE OUEST »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	S.F.El Attaf	24	8	8	0	0	40	3	37	
02	N.E.Bouira	13	8	5	1	2	22	10	12	-03 Pts
03	W.Djelfaoui	6	8	4	0	4	21	14	7	-06 Pts
04	U.M.A.Djelfa	3	8	1	0	7	8	47	-39	
05	A.S.J.Khemis Miliana	1	8	1	1	6	11	28	-17	-03 Pts

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES FEMININ » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

GROUPE « CENTRE EST » CATEGORIE « U17 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	U.S.F.Béjaia	18	6	6	0	0	24	0	24	
02	A.S.Evasion Béjaia	9	6	3	0	3	8	9	-1	
03	A.S.F.W.Béjaia	9	6	3	0	3	7	9	-2	
04	E.Bab El Oued	0	6	0	0	6	0	21	-21	

GROUPE « CENTRE OUEST » CATEGORIE « U17 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	S.F.El Attaf	12	6	4	0	2	16	10	6	
02	W.Djelfaoui	12	6	4	0	2	12	5	7	
03	A.S.J.Khemis Miliana	6	6	2	0	4	7	13	-6	
04	U.M.A.Djelfa	6	6	2	0	4	8	15	-7	

CLASSEMENTS CATEGORIES « JEUNES FEMININ » SAISON 2017/2018

ARRETE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

« SOUS TOUTES RESERVES »

JEUNES REGIONALE FEMININ CATEGORIE « U20 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	A.S.E.Alger Centre	34	12	11	1	0	94	4	90	
02	C.F.Akbou	26	12	8	2	2	74	8	66	
03	N.E.Bouira	24	12	8	0	4	49	27	22	
04	A.S.Sûreté Nationale	19	12	6	1	5	28	23	5	
05	F.C.Béjaia	15	12	5	0	7	18	42	-24	
06	E.S.F.Amizour	6	12	2	0	10	8	70	-62	
07	A.S.D.Tizi Ouzou	0	12	0	0	12	0	97	-97	

JEUNES REGIONALE FEMININ CATEGORIE « U17 »

RANG	CLUBS	POINTS	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	FORFAIT
01	A.S.E.Alger Centre	24	8	8	0	0	63	0	63	
02	C.F.Akbou	18	8	6	0	2	52	8	44	
03	F.C.Béjaia	9	8	3	0	5	6	35	-29	
04	A.S.Sûreté Nationale	6	8	2	0	6	8	46	-38	
05	E.S.F.Amizour	3	8	1	0	7	6	46	-40	

LE PRESIDENT

KEMOUCHE Kh.

LE SECRETAIRE

BOUHENNA N.